

# Mieux protéger les zones humides

Dix-sept communes du Brabant wallon étaient représentées à cette réunion de travail consacrée à la protection des zones humides.

Vendredi, une cinquantaine de spécialistes se sont retrouvés, à Grez, pour assurer une meilleure protection des zones humides. Réunis à la Brasserie Édouard, ils se sont particulièrement intéressés aux vallées de la Dyle et de la Gette. Dix-sept communes du Brabant wallon étaient représentées par des techniciens, des échevins, ou des délégués d'associations.

En ouvrant la réunion, Jean-Marie Bastin (collaborateur du député provincial Alain Trusart), a montré que le législatif, ce n'était pas le bâton ou la carotte, « c'est surtout le moyen d'aider par des avis et des subventions, l'excellent travail accompli chaque jour par les associations et leurs bénévoles. »

« Le but de cette journée est également de permettre à chacun de donner son avis, les échanges étant toujours productifs », a ajouté Jean-

Marie Tricot (Contrat de rivière, Centre culturel du Brabant wallon).

Après un exposé de Jérémie Guyon (également du Contrat de rivière) sur les zones humides de la région, Charles-Hubert Born a présenté les différents statuts juridiques en matière de conservation de la nature tous ont été illustrés d'un exemple par Jean-François Plumier.

Chargé de cours à l'UCL, Charles-Hubert Born est un avocat spécialisé dans le droit de la conservation de la nature. « Pour ces statuts juridiques, il avait commencé à écrire des notes devant compter quelques dizaines de pages. Finalement, cela a donné un livre de 377 pages qui a été édité grâce à la Région wallonne. On peut en voir la synthèse sur le site de celle-ci », précise Jean-Marie Tricot.

Quant à Jean-François Plu-

mier, il est ingénieur-chef du cantonnement de Nivelles pour Nature et Forêts (service public wallon).

## Six statuts et cinq exemples

Les six statuts qui ont été décrits, sont ceux de : la réserve naturelle domaniale (la Champtaine à Chaumont-Gistoux); la réserve naturelle agréée (le Nysdam à La Hulpe); la zone forestière; la zone humide d'intérêt biologique (Renipont à Lasne); la cavité souterraine d'intérêt scientifique (bunker de Laurensart à Gastuche); et le site Natura 2000 (sources de la Dyle à

Genappe).

L'après midi a été consacré au classement de la roselière de Laurensart, au zonage des plans de secteur (espaces verts, zones naturelles...) dans plusieurs communes, aux plans communaux d'aménagement du territoire pour la vallée du Schoorbroeck (L'Écluse) et le Nysdam (La Hulpe); aux remboursements ruraux à Piétrain et Orp-Jauche...

Les enseignements et les conclusions de la journée se retrouveront en janvier sur le site du centre culturel du Brabant wallon ([www.ccbw.be](http://www.ccbw.be) cliquer sur « contrat de rivière »). ■ A. G.



Techniciens, échevins, ou délégués d'associations : dix-sept communes de la province étaient représentées.

EdA 153594